



Conseil Municipal du 2 juin 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/47

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Julia NOJAC, Jean DECROIX, Laure FENOT-TETARD, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT, Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON par Carole BERGER-JACOB
Patricia LESAGE par Steve IDJAKIREN
Alaine HOUREZ par Bernadette VOOGSGERD
Chimina NEGLOKPE par Catherine GUALIM
Nicolas TURLAN par Jean DECROIX

Catherine GUALIM a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : LABELLISATION AVE (AIDE AUX VACANCES ENFANTS) ET CONVENTIONNEMENT AU PASS'COLO - DISPOSITIFS DE LA CAF

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a mis en place les dispositifs d'Aide aux Vacances Enfants (AVE) et Pass'Colo destinés à favoriser l'accès des enfants aux séjours de vacances,

Considérant que la Ville de La Frette-sur-Seine organise des séjours de vacances à destination des enfants de la commune,

Considérant que la labellisation des séjours municipaux dans le cadre du dispositif AVE ainsi que le conventionnement Pass'Colo permettront aux familles éligibles de bénéficier d'une aide financière de la CAF pour l'inscription de leurs enfants à ces séjours,

Considérant que les aides accordées seront versées directement par la CAF à la collectivité,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer électroniquement les conventions auprès du site dédié VACAF (Dispositif d'aides aux vacances géré par la CAF) et tout document s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Catherine GUALIM

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 9/6/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...9/6/2026..